

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 5 février 2026

VENTE D'UN VÉHICULE DE SERVICE

L'an deux mille vingt-six, le 05 février, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (21) ou représentés (1) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Valérie ROUX, Bénédicte BORREL, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Xavier DUBOIS, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE représentée par Francis GILBERT, Valéry VIALARD,

Étaient absents (1) :

Julie DURIEZ

Secrétaire de séance : Jean-Paul BOUVIER

Date de convocation du conseil municipal : 30 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Considérant l'état et l'âge du véhicule, une moto YAMAHA 125 immatriculée DH-816-PQ avec 2420 KM, dont la date de première mise en circulation est le 11/07/2014

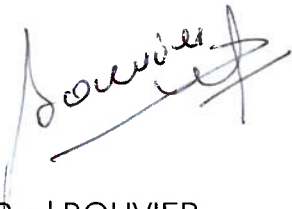
Considérant que ce véhicule ne satisfait plus aux besoins du service,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De céder** le véhicule à Monsieur Mathély Gérard qui en a pris connaissance et fait part de son souhait d'acquisition.
- **De fixer** le prix de vente à 1800 euros.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente.

Fait et signé à Orcet, le 05 février 2026

Le secrétaire de séance



Jean-Paul BOUVIER

Le Maire



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.